



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-067-2022-09

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie**

IDF-2022-09-23-00005 - ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/74?? portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 3

IDF-2022-09-23-00006 - ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/75?? portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 7

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience Département politique du médicament et des produits de santé**

IDF-2022-09-27-00015 - ARRÊTÉ N° DOS/2022/3475 fixant la liste des établissements de santé ciblés en application de l'article L. 162-30-2 du code?? de la sécurité sociale (11 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-09-23-00005

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/74  
portant autorisation de transfert d'une officine  
de pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/74**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1<sup>er</sup> août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 10 septembre 1981 portant octroi de la licence n°94#000078 à l'officine de pharmacie sise 72 Avenue Ardouin à Le Plessis-Tréville (94420) ;
- VU** la demande enregistrée le 24 mai 2022, présentée par Monsieur Jean-Yves GOLVAN et Madame Naïla TOUABET, pharmacien, en vue du transfert de cette officine vers le 37 Avenue Ardouin à Le Plessis-Tréville (94420) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 11 août 2022 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 4 juillet 2022 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 23 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au Nord par l'Avenue du général Leclerc, à l'Est par l'avenue Jean Kiffer, au Sud par l'Avenue de l'Europe et à l'Ouest par l'avenue Jean Kiffer ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

## **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur Jean-Yves GOLVAN et Madame Naïla TOUABET, pharmaciens, sont autorisés à transférer l'officine de pharmacie dont ils sont titulaires du 72 Avenue Ardouin Le Plessis-Trévisse (94420) vers le 37 Avenue Ardouin, au sein de la même commune de Le Plessis-Trévisse (94420).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°94#002348 est octroyée à l'officine sise 37 Avenue Ardouin à Le Plessis-Trévisse (94420).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°94#000078 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 6<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 septembre  
2022

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation  
La directrice du Pôle Efficience

**Signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-09-23-00006

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/75  
portant autorisation de transfert d'une officine  
de pharmacie

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/75**

#### **portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie**

#### **LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1<sup>er</sup> août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 31 janvier 1955 portant octroi de la licence n°95#000591 à l'officine de pharmacie sise 106 Rue Edouard Vaillant à Bezons (95870) ;
- VU** la demande enregistrée le 25 mai 2022, présentée par Monsieur David KINIFFO, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE KINIFFO, en vue du transfert de cette officine vers le 110/112 Rue Edouard Vaillant à Bezons (95870) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 28 juin 2022 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 16 août 2022 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 4 juillet 2022 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 10 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au Nord par la Rue du progrès, à l'Est par la Rue Maurice Berteaux, au Sud par la Rue Edouard Vaillant et à l'Ouest par la Rue Saint-Denis ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

## **ARRÊTE**

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur David KINIFFO, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE KINIFFO, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 106 Rue Edouard Vaillant à Bezons (95870) vers le 110-112 Rue Edouard Vaillant, au sein de la même commune de Bezons (95870).
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La licence n°95#001130 est octroyée à l'officine sise 110-112 Rue Edouard Vaillant Bezons (95870).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** La licence n°95#000591 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Sauf cas de force majeure constaté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 7° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 septembre  
2022

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation  
La directrice du pôle efficience

**Signé**

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-09-27-00015

ARRÊTÉ N° DOS/2022/3475 fixant la liste des  
établissements de santé ciblés en application de  
l'article L. 162-30-2 du code  
de la sécurité sociale

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/2022/3475

**fixant la liste des établissements de santé ciblés en application de l'article L. 162-30-2 du code de la sécurité sociale**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-30-2, L. 162-30-3 et D. 162-14 ;
- VU** l'arrêté du 23 février 2022 fixant les référentiels mentionnés à l'article L. 162-30-3 du code de la sécurité sociale et applicables au contrat mentionné à l'article L. 162-30-2 du même code ;

**CONSIDÉRANT** qu'en application des textes susvisés la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France identifie les établissements de santé relevant de son ressort géographique afin de conclure avec eux un contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins ;

**CONSIDÉRANT** que les établissements identifiés sont dans l'obligation de conclure le contrat proposé par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et le Directeur de l'organisme local d'Assurance maladie sous peine de sanction ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La liste des établissements de santé dans l'obligation d'entrer dans le dispositif contractuel mentionné à l'article L. 162-30-2 du code de la sécurité sociale est fixée en annexe.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 27 septembre 2022

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

**Signé**

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### I. Indicateurs nationaux :

**EZETIMIBE** : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de l'ézétimibe ; **PERFADOM** : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de systèmes de perfusion à domicile ; **IPP** : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) ; **PANSEMENTS** : Prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de pansements ; **TRANSPORTS** : Part d'ambulance dans les prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) de transports ; **IC** : Réhospitalisations à 3 mois pour décompensation d'une insuffisance cardiaque ; **EPA** : Prescriptions d'examens pré-anesthésiques.

### Liste des FINESS ciblés :

N°FINESS juridique	N°FINESS remonté par les facturations de dépenses	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	PANSEMENTS	TRANSPORTS	IC	EPA
750150120	000000000	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH					X		
750150120	750000523	GH PARIS SITE SAINT-JOSEPH	X	X	X	X		X	X
750150120	750150120	FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH			X	X			
750720476	750150104	INSTITUT MUTALISTE MONTSOURIS	X	X	X		X		X
750006728	750150237	HOPITAL DE LA CROIX SAINT SIMON		X		X			
750006728	750006728	GRPE HOSP DIACONESSES-CROIX ST-SIMON				X			
750150229	750000549	HOPITAL FONDATION A DE ROTHSCHILD		X			X		X
750001034	750301137	CLINIQUE CHIRG ALLERAY LABROUSTE							X
750712184	750100042	HU SAINT LOUIS SITE LARIBOISIERE	X	X	X		X	X	X

N°FINESS juridique	N°FINESS remonté par les facturations de dépenses	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	PANSEMENTS	TRANSPORTS	IC	EPA
750712184	750100091	HU EST PARISIEN SITE SAINT ANTOINE	X	X	X		X	X	X
750712184	750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP	X	X	X		X		X
750712184	750100166	HU PARIS CENTRE SITE COCHIN APHP	X	X	X		X	X	X
750712184	750100208	HU NECKER ENFANTS MALADIES APHP	X	X	X		X		X
750712184	750100232	HU PARIS NORD SITE BICHAT APHP	X	X	X		X	X	X
750712184	750803447	HU PARIS OUEST SITE G POMPIDOU APHP	X	X	X		X		X
750712184	750100075	HU SAINT LOUIS SITE SAINT LOUIS		X	X		X		X
750712184	750100273	HU EST PARISIEN SITE TENON APHP		X	X		X		X
750712184	750100018	HU PARIS CENTRE SITE HOTEL DIEU APHP	X						
750712184	750100109	HU EST PARISIEN SITE TROUSSEAU APHP		X	X		X		
750712184	750041543	HU PARIS NORD SITE BRETONNEAU APHP					X		
750712184	750100083	HU EST PARISIEN SITE ROTHSCHILD APHP					X		
770021145	000000000	GRAND HOPITAL DE L'EST FRANCILIEN					X		
770021145	770019032	MARNE LA VALLEE SITE JOSSIGNY (GHEF)		X			X	X	X
770021145	770000446	CH DE MEAUX SITE SAINT FARON (GHEF)		X			X	X	
770110054	000000000	GRPE HOSPITALIER DU SUD ILE DE FRANCE					X		

N°FINESS juridique	N°FINESS remonté par les facturations de dépenses	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	PANSEMENTS	TRANSPORTS	IC	EPA
770110054	770000156	CH DE MELUN SITE SANTEPOLE					X	X	X
770110070	770000172	CH DE PROVINS LEON BINET				X	X	X	X
770110070	770110070	CENTRE HOSPITALIER LEON BINET PROVINS				X			
770021152	770000149	CH SUD SEINE ET MARNE FONTAINEBLEAU					X	X	X
770000362	770300143	CLINIQUE SAINT JEAN L ERMITAGE							X
780110078	780800256	CH DE VERSAILLES SITE ANDRE MIGNOT	X	X	X		X		X
780110078	780110078	CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES	X						
780000675	780300414	CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L EUROPE						X	X
780110011	780000287	CH FRANCOIS QUESNAY MANTES		X	X		X	X	X
780001236	000000000	CHI POISSY ST-GERMAIN					X		
780001236	780000311	CHI POISSY ST GERMAIN SITE DE POISSY		X	X		X		X
780110052	000000000	CENTRE HOSPITALIER DE RAMBOUILLET					X		
780110052	780000329	CH DE RAMBOUILLET					X	X	X
910002773	000000000	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN					X		
910002773	910020254	CH SUD FRANCILIEN SITE JEAN JAURES	X	X	X		X	X	X
910002773	910002773	CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN	X	X	X				

N°FINESS juridique	N°FINESS remonté par les facturations de dépenses	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	PANSEMENTS	TRANSPORTS	IC	EPA
910110055	000000000	GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE					X		
910110055	910000298	CH DES DEUX VALLEES SITE LONGJUMEAU		X	X	X	X	X	X
910110055	910110055	GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE			X				
750811184	910150028	CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY	X					X	
910000462	910300177	CLINIQUE DE L YVETTE							X
910019447	910000280	CH DOURDAN ETAMPES SITE DOURDAN							
910019447	910001973	CH DOURDAN ETAMPES SITE ETAMPES							
920150059	920000650	HOPITAL FOCH	X	X	X		X	X	X
920001526	920300043	HOPITAL PRIVE D ANTONY		X				X	
920000981	920300787	HOPITAL AMERICAIN		X					
920110020	920000577	CH DE NANTERRE		X				X	
920110020	920110020	CASH DE NANTERRE		X					
920110053	920000601	CH DEPARTEMENTAL DE STELL							
750712184	920100013	HU OUEST SITE AMBROISE PARE APHP	X		X		X	X	X
750712184	920100039	HU PARIS NORD SITE BEAUJON APHP		X	X		X		X
750712184	920100047	HU PARIS NORD SITE LOUIS MOURIER APHP		X	X		X		X
750712184	920100021	HU PARIS SUD SITE ANTOINE BECLERE APHP			X		X	X	X

N°FINESS juridique	N°FINESS remonté par les facturations de dépenses	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	PANSEMENTS	TRANSPORTS	IC	EPA
930110069	000000000	CH ROBERT BALLANGER					X		
930110069	930000336	CHI ROBERT BALLANGER	X	X	X	X	X		X
930110069	930110069	CH ROBERT BALLANGER	X	X	X	X			
930000401	930300066	HOPITAL PRIVE DE L EST PARISIEN					X	X	X
930110036	000000000	CTRE HOSP. ANDRE GREGOIRE					X		
930110036	930000302	CHI ANDRE GREGOIRE		X	X		X	X	X
930110036	930110036	CTRE HOSP. ANDRE GREGOIRE			X				
930021480	000000000	GHI LE RAINCY MONTFERMEIL					X		
930021480	930000286	GHI LE RAINCY MONTFERMEIL			X		X	X	X
930021480	930021480	GHI LE RAINCY MONTFERMEIL			X				
750712184	930100037	HU PARIS SITE AVICENNE APHP	X	X	X		X	X	X
940110042	000000000	CHI DE VILLENEUVE-ST- GEORGES					X		
940110042	940000599	CHI LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	X	X	X		X	X	X
940110042	940110042	CHI DE VILLENEUVE-ST- GEORGES	X	X	X				
940110018	000000000	CENTRE HOSPITALIER INTERCOM DE CRETEIL					X		
940110018	940000573	CHI DE CRETEIL		X	X		X	X	X
940110018	940110018	CENTRE HOSPITALIER INTERCOM DE CRETEIL		X	X				
940150014	000000000	ASS HOPITAL SAINT CAMILLE					X		

N°FINESS juridique	N°FINESS remonté par les facturations de dépenses	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	PANSEMENTS	TRANSPORTS	IC	EPA
940150014	940000649	HOPITAL SAINT CAMILLE		X	X		X	X	X
940150014	940150014	ASS HOPITAL SAINT CAMILLE			X				
940160013	940000664	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY		X	X				X
940160013	940160013	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY		X	X				
940000771	940300270	HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD					X		X
750712184	940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP	X	X	X		X	X	X
750712184	940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP		X	X		X	X	X
950110015	000000000	CH VICTOR DUPOUY ARGENTEUIL					X		
950110015	950000307	CH VICTOR DUPOUY	X	X	X	X	X	X	X
950110015	950110015	CH VICTOR DUPOUY ARGENTEUIL	X	X	X	X			
950110080	000000000	CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS PONTOISE					X		
950110080	950000364	CH RENE DUBOS	X	X	X		X	X	X
950110080	950110080	CENTRE HOSPITALIER RENE DUBOS PONTOISE		X					
950110049	000000000	CH DE GONESSE					X		
950110049	950000331	CH GENERAL DE GONESSE		X	X		X	X	X
950110049	950110049	CH DE GONESSE		X	X				
950013870	000000000	GHEM EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL					X		

N°FINESS juridique	N°FINESS remonté par les facturations de dépenses	NOM DE L'ETABLISSEMENT	EZETIMIBE	PERFADOM	IPP	PANSEMENTS	TRANSPORTS	IC	EPA
950013870	950000323	GHEM SIMONE VEIL SITE EAUBONNE	X	X	X		X	X	X
950013870	950013870	GHEM EAUBONNE MONTMORENCY SIMONE VEIL	X		X				

## II. Indicateurs régionaux :

**PRESCRIPTIONS DES ANTIBIOTIQUES** : Mobiliser les établissements pour suivre les durées de traitements antibiotiques prescrits au sein de leur établissement qu'il s'agisse de prescriptions pour des patients hospitalisés (dont HDJ) ou en prescriptions hospitalières exécutées en ville (PHEV) ; **MEDICAMENTS GENERIQUES** : Encourager la prescription de médicaments appartenant au répertoire des génériques, afin de maîtriser l'évolution des dépenses relatives aux PHEV, dans le respect de la qualité et de la sécurité des soins ; **PARCOURS PERINATALITE** : Sécuriser, améliorer et fluidifier le parcours des patientes et des nouveau-nés ; **CHIRURGIE AMBULATOIRE** : Encourager le développement de la chirurgie ambulatoire.

### Liste des entités ciblées :

N°FINESS GEOGRAPHIQUE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ANTIBIOTIQUES	MEDICAMENTS GENERIQUES	PARCOURS PERINATALITE	CHIRURGIE AMBULATOIRE
750000523	GH PARIS SITE SAINT-JOSEPH	X			X
750150104	INSTITUT MUTALISTE MONTSOURIS		X	X	X
750150237	HOPITAL DE LA CROIX SAINT SIMON			X	
750000549	HOPITAL FONDATION A DE ROTHSCHILD				
750301137	CLINIQUE CHIRG ALLERAY LABROUSTE				X
750100042	HU SAINT LOUIS SITE LARIBOISIERE		X		

N°FINESS GEOGRAPHIQUE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ANTIBIOTIQUES	MEDICAMENTS GENERIQUES	PARCOURS PERINATALITE	CHIRURGIE AMBULATOIRE
750100091	HU EST PARISIEN SITE ST ANTOINE		X		
750100125	HU PITIE SALPETRIERE APHP				X
750100166	HU PARIS CENTRE SITE COCHIN APHP		X		
750100208	HU NECKER ENFANTS MALADIES APHP				
750100232	HU PARIS NORD SITE BICHAT APHP		X		X
750803447	HU PARIS OUEST SITE G POMPIDOU APHP		X		
750100075	HU SAINT LOUIS SITE SAINT LOUIS		X		
750100273	HU EST PARISIEN SITE TENON APHP		X		
750100018	HU PARIS CENTRE SITE HOTEL DIEU APHP		X		
750100109	HU EST PARISIEN SITE TROUSSEAU APHP				X
750041543	HU PARIS NORD SITE BRETONNEAU APHP		X		
750100083	HU EST PARISIEN SITE ROTHSCHILD APHP		X		
770019032	MARNE LA VALLEE SITE JOSSIGNY (GHEF)			X	
770000446	CH DE MEAUX SITE SAINT FARON (GHEF)				
770000156	CH DE MELUN SITE SANTEPOLE			X	
770000172	CH DE PROVINS LEON BINET	X			
770000149	CH SUD SEINE ET MARNE FONTAINEBLEAU	X			
770300143	CLINIQUE SAINT JEAN L ERMITAGE				X

N°FINESS GEOGRAPHIQUE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ANTIBIOTIQUES	MEDICAMENTS GENERIQUES	PARCOURS PERINATALITE	CHIRURGIE AMBULATOIRE
780800256	CH DE VERSAILLES SITE ANDRE MIGNOT			X	X
780300414	CENTRE HOSPITALIER PRIVE DE L EUROPE				
780000287	CH FRANCOIS QUESNAY MANTES		X		
780000311	CHI POISSY ST GERMAIN SITE DE POISSY				
780000329	CH DE RAMBOUILLET		X	X	
910020254	CH SUD FRANCILIEN SITE JEAN JAURES	X	X		X
910000298	GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE SITE LONGJUMEAU				
910150028	CENTRE HOSPITALIER DE BLIGNY				
910300177	CLINIQUE DE L YVETTE				X
910001280	CH DOURDAN ETAMPES SITE DOURDAN	X			
910001973	CH DOURDAN ETAMPES SITE ETAMPES			X	
920000650	HOPITAL FOCH	X			X
920300043	HOPITAL PRIVE D ANTONY	X			
920300787	HOPITAL AMERICAIN	X			
920000577	CH DE NANTERRE			X	
920000601	CH DEPARTEMENTAL DE STELL	X			
920100013	HU OUEST SITE AMBROISE PARE APHP		X		
920100039	HU PARIS NORD SITE BEAUJON APHP				

N°FINESS GEOGRAPHIQUE	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ANTIBIOTIQUES	MEDICAMENTS GENERIQUES	PARCOURS PERINATALITE	CHIRURGIE AMBULATOIRE
920100047	HU PARIS NORD SITE LOUIS MOURIER APHP		X		
920100021	HU PARIS SUD SITE ANTOINE BECLERE APHP		X	X	
930000336	CH ROBERT BALLANGER		X	X	
930300066	HOPITAL PRIVE DE L EST PARISIEN				
930000302	CHI ANDRE GREGOIRE		X		
930000286	GPE HOSP INTERC DU RAINCY MONTFERMEIL		X	X	
930100037	HU PARIS SITE AVICENNE APHP				X
940000599	CHIC DE VILLENEUVE SAINT GEORGES		X		
940000573	CHI DE CRETEIL		X		X
940000649	HOPITAL SAINT CAMILLE				
940000664	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY				
940300270	HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD	X		X	
940100027	HU HENRI MONDOR SITE HENRI MONDOR APHP				
940100043	HU PARIS SUD SITE KREMLIN BICETRE APHP		X	X	
950000307	CH VICTOR DUPOUY	X			X
950000364	CH RENE DUBOS			X	X
950000331	CH GONESSE	X	X	X	
950000323	GHEM SIMONE VEIL SITE EAUBONNE		X		